

SERVICE :
DIRECTION DU
SECRETARIAT
GENERAL ET DE
L'OBSERVATOIRE

ARRÊTÉ :
DSGO-2025-065

OBJET :
DÉLÉGATION AUX
AGENTS COMMUNAUX
POUR LA DÉLIVRANCE
DES COPIES
CONFORME -
ABROGATION DES
ARRÊTÉS DSGO- 2023-
032 DU 19 SEPTEMBRE
2023, DSGO -2024-119
DU 24 DÉCEMBRE 2024
ET DSGO-2024-036 DU
23 AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2122-8 donnant au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, de donner, par arrêté, délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-056 du 04 juillet 2020 portant élection du Maire de Saint-Herblain,

Considérant la nécessité de déléguer à certains agents communaux la délivrance des copies conformes au registre des délibérations, décisions et arrêtés municipaux ainsi que des contrats des agents contractuels et des vacataires,

Considérant les modifications apportées à l'organigramme des services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés n° DSGO 2023-032 du 19 septembre 2023, DSGO-2024-119 du 24 décembre 2024, DSGO -2025-036 du 23 avril 2025 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents communaux, dont la liste suit, pour l'accomplissement des formalités suivantes :

- Délivrance des copies conformes au registre des délibérations, des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux ;

- Délivrance des certificats de publication concernant les délibérations du Conseil Municipal, les décisions du Maire et les arrêtés municipaux ;

Madame ABLON	Maud
Madame ALEMANY	Isabelle
Monsieur AMIAUD	Franck
Madame ANDRÉ	Marina
Madame BARBEAU	Patricia
Madame BASTIEN-DERRIEN	Caroline
Madame BAUNY	Sandrine
Madame BELZ-COURAUD	Patricia
Madame BERLOUIN	Jessica
Madame BERTHELOT	Delphine
Madame SOULET	Tiphanie
Monsieur BONRAISIN	Mikaël
Madame BORUJERDI	Elsa
Monsieur BOUDAUD	Wilfrid
Monsieur BOUKOUSSA	Hakim
Madame BOURIGAUD	Sylvaine
Madame BRUNOIR	Viviane
Madame CADIO	Margaux
Madame CAIGNON	Isabelle
Madame CAMUS	Brigitte

Madame CARRÉ	Servanne
Madame CHAIGNEPAIN	Karen
Madame CHEMIN	Christelle
Madame CHÉZEAU	Marie-Ange
Madame COLAS	Béatrice
Madame COLLET	Cécile
Madame COLUCCIA	Anna
Madame CRABIT	Amélie
Madame CUDENNEC	Claire
Madame DACHER	Gaëlle
Madame DAOUPHARS	Fabienne
Madame DAVID	Laurence
Madame DAVID-CUZIN	Murielle
Madame DELCHER	Johanne
Madame DEMELA	Corinne
Madame DOUILLARD	Régine
Madame ERAUD	Sophie
Monsieur FOURICHON	Jean-François
Madame GAUBERT	Pascale
Madame GAUTHIER	Aurélie
Madame GERMAIN	Séverine
Madame GOUIN	Laurence
Madame GOUZIEN	Nolwenn
Madame GUERIN	Julie
Madame HEURTIN	Cécile
Madame JAHAN	Cécilia
Monsieur JARNO	Cédric
Monsieur KEPPIY	Matthieu
Madame LAFFAY	Sophie
Monsieur LANDOIS	Anthony
Madame LARCHIER-PAUSÉ	Sandrine
Madame LE BOURHIS	Maryline
Monsieur LEGENDRE	Ludovic
Madame LE CALVÉ	Christelle
Madame LECAREUX	Gaëlle
Madame LEDRUX	Alexia
Madame LEGAULT	Valérie
Madame LEMARIÉ	Valérie
Madame LE MÉNAHÈZE	Pascale
Monsieur LEQUILLIEC	Jérôme
Madame LESQUIER	Sandrine
Madame LETOUQ	Jennifer
Madame LOUE	Stéphanie
Madame MAQUAIRE	Isabelle
Monsieur MARGARITTE	Frédéric
Madame MARIOT	Catherine
Madame MARTINEAU	Valérie
Madame MARTY	Cécile
Madame MÉNARD	Clara
Madame MERCIER	Thiphaine
Madame MILLET	Sandrine
Madame NUÉ-BOURGOIN	Sandrine
Madame OLIVE	Virginie
Monsieur ORHON	Christophe
Madame OREGGIA	Delphine
Madame PAPIN	Patricia
Madame PENEAU	Maryse

Madame PIQUET	Christine
Madame QUÉBRIAC	Christine
Madame RAZES	Jessie
Madame RICHOMME	Messaline
Monsieur RIGAUD	Jean-François
Madame ROUSSEAU	Hayat
Monsieur ROUTIER	Richard
Madame SAHRAOUI	Jennifer
Madame SAKOUMI	Fouzia
Monsieur SINA	Franck
Monsieur THOMAS	Jérôme
Madame VIAUD	Chrystèle
Madame VISSE	Christèle

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents communaux dont la liste suit, pour l'accomplissement des formalités suivantes :

- délivrance des copies conformes des contrats des agents contractuels et des vacataires recrutés par la Ville de Saint-Herblain ;

Madame BARBEAU	Patricia
Madame BERLOUIN	Jessica
Monsieur BIDEAU	François
Madame BOURIGAUD	Sylvaine
Madame CARRÉ	Servanne
Madame CHEMIN	Christelle
Madame COLAS	Béatrice
Madame COLLET	Cécile
Madame COLIN	Véronique
Madame DAVID	Laurence
Madame GOUZIEN	Nolwenn
Madame LEDRUX	Alexia
Monsieur LEQUILLIEC	Jérôme
Madame LESQUIER	Sandrine
Madame OREGGIA	Delphine
Madame RICHOMME	Messaline
Monsieur SALVINI	Romain

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES Cédex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain, ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire, Préfet de Loire-Atlantique.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

Bertrand AFFILÉ

Reçu à la Préfecture de Nantes le 22 octobre 2025

Publié le 22 octobre 2025